



Tours, le 09 SEP. 2020

MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
INGENIERIE

Communauté de communes Touraine-Est Vallées
Monsieur Pierre DOURTHE
Président
48 RUE DE LA FRELONNERIE
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Annexe A5-7

Objet : Avis du Conseil départemental sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Larçay.

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 10 juin 2020, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Larçay, qui a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 4 mars 2020.

Après avoir pris connaissance du projet, **le Conseil départemental émet un avis favorable sur le projet de PLU de cette commune.** Toutefois, vous trouverez ci-dessous quelques observations à prendre en compte :

● Accessibilité / déplacements :

Afin d'actualiser les données du trafic routier sur la RD976 dans le rapport de présentation du PLU, je vous invite à consulter les cartes du recensement de la circulation en Indre-et-loire : <https://www.touraine.fr/le-conseil-departemental/missions/mobilites.html>

- RD 976 : 3 769 véh/j dont 6,4% de PL (données 2018 des recensements permanents de la circulation en Indre-et-Loire).

Il est à noter également que la RD976 est une voie classée à grande circulation.

● Trame Verte et Bleue (TVB) :

L'élaboration de la TVB du PLU de Larçay reprend les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Centre Val de Loire et les orientations de la TVB identifiée dans le SCOT de l'Agglomération tourangelle.

Toutefois, j'attire votre attention sur un enjeu fort pour le territoire de Larçay lié à la présence de « landes sèches » et qui n'apparaît pas assez distinctement dans le descriptif des différents milieux naturels rencontrés sur la commune.

Dans l'étude des landes d'Indre-et-Loire : inventaire et analyse (2009) réalisée par la SEPANT, les landes d'Indre-et-Loire sont présentées comme constituant un « patrimoine naturel remarquable au sein duquel des communautés végétales et animales rares se développent ».

Sur la commune de Larçay, les Landes d'Evres et du bois de Larçay (soit 17,5 ha) font partie d'un des sept grands secteurs repérés en Indre-et-Loire. Ces landes sont

répertoriées dans l'inventaire ZNIEFF : Landes de Larçay nord-Champ de Manoeuvre ; landes d'Evres.

Bien que les secteurs identifiés figurent en annexe de l'étude de la SEPANT, en l'absence de fond cadastral le repérage parcellaire nécessite d'être vérifié.

Vous pouvez aussi consulter la cartographie interactive des ZNIEFF disponible sur le site de la DREAL Centre Val de Loire.

Il convient ainsi de s'assurer que cette typologie de milieux naturels dits « remarquables » soit intégralement protégée dans le PLU.

● Equipements / services :

Je tiens à vous indiquer que depuis mars 2018, il existe un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). L'objectif de ce document est de dresser un état des lieux des services au public (publics ou privés) présents dans le département et de veiller à la meilleure répartition possible. Le SDAASP d'Indre-et-Loire vise « un objectif global de renforcement de l'offre de services notamment dans les zones du département présentant un déficit d'accessibilité ».

Il a été produit conjointement par le Département et l'Etat et est accessible sous le lien suivant : <https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/conseil-departemental-dindre-et-loire/>

L'évaluation des besoins d'un territoire s'effectuant sur la base du diagnostic, je vous invite, à toutes fins utiles, à le consulter afin de mettre à jour certaines données du diagnostic du PLU.

● Déploiement du numérique :

Le Conseil départemental s'est engagé, auprès des collectivités d'Indre-et-Loire, dans le déploiement du numérique sur le territoire à travers son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique (délibération du Comité syndical du 18 septembre 2017).

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique assure ainsi la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Indre-et-Loire (SDTAN - V4) dans le cadre d'une DSP affermo-concessive. La DSP a été attribuée fin 2017 à TDF Fibre et les travaux ont commencé en janvier 2018 avec la société de projet Val de Loire Fibre. Celle-ci permettra de desservir, à l'horizon 2023, l'ensemble des foyers et entreprises du département en fibre optique (FTTH), soit plus de 186 000 prises.

Concernant la commune de Larçay, mi 2020, 1166 prises étaient construites.

Je vous invite à actualiser le rapport de présentation du PLU dans ce sens.

● Accueil petite enfance :

L'accès aux modes d'accueil du jeune enfant est une préoccupation principale des familles. Le Conseil Départemental participe à l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) porté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il convient de rappeler que ce schéma constitue un levier de développement concerté de l'offre d'accueil des jeunes enfants et des services aux parents.

Il permet d'identifier les enjeux et les besoins pour le territoire, en matière de structure d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Conseil départemental autorise et finance des structures d'hébergement (Maisons d'enfants à caractère social) au bénéfice de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance. Aussi, à l'occasion de son schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2018-2022, le Département a souhaité réorganiser son offre d'accompagnement et d'équipements qui s'articule autour de 5 plateaux techniques territoriaux : nord-ouest, nord-est, sud-ouest, centre, sud-est. A ce titre, les opérateurs « Protection de l'Enfance » retenus sur ces plateaux doivent disposer d'une offre d'hébergement.

● Servitude d'Utilité Publique :

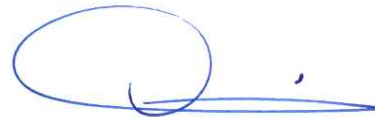
La RD976 qui traverse le bourg est concernée par un plan d'alignement (EL7).

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire de cette servitude, a engagé, à l'échelle du département, un travail d'actualisation de l'ensemble des plans d'alignement existants.

L'objectif est de mettre en ligne sur le géoportail de l'urbanisme l'ensemble des servitudes afin que celles-ci soient rendues opposables.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Jean-Gérard PAUMIER

Page jointe :

- Extrait de l'Étude des landes d'Indre-et-Loire : inventaire et analyse - Les Landes du Bois de Larçay (octobre 2009 SEPANT).



sepant

Étude des landes d'Indre-et-Loire : inventaire et analyse



octobre 2009

Étude financée par

Région



Centre



Crédits photographiques : Anne TINCHANT

7, rue Charles Garnier - 37 200 TOURS

☎ : 09 77 38 61 75 - sepant@wanadoo.fr - www.sepant.fr

SEPANT- Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SITE

Superficie en lande : 7,1 ha

Propriétaire : Commune de Tours

Communes concernées : Larçay

Protection : aucune

Inventaire ZNIEFF : Landes de Larçay nord-Champ de Manœuvre ; landes d'Evres

2. USAGES PASSES ET ACTUELS DU MILIEU NATUREL

Pas de données concernant les usages passés.

Aménagement du site pour la randonnée et les loisirs.

3. INTERET ECOLOGIQUE DES LANDES ET DES MILIEUX ASSOCIES**• Flore :**

Potentille des montagnes (*Potentilla montana*)

Orobanche du genêt (*Orobanche rapum-genistae*)

Asphodèle blanc (*Asphodelus albus*)

• Faune :

Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) (Source: LPO Touraine)

Busard Saint-martin (*Circus cyaneus*)

• Habitats :

Landes sèches (CB : 31.2391 ; UE : 4030-7)

Landes à Bruyère à balais et Ajonc nain (CB : 31.2393 ; UE : 4030-8)

Pelouses acidiphiles (*Agrostion curtisii*) (CB : 35,1 ; UE : 6230-5)